

L'École européenne Luxembourg 1 recrute

**1 ENSEIGNANT (M/F/D)
D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE
DANS LA SECTION FRANCOPHONE
DU CYCLE SECONDAIRE
(21 PERIODES/SEMAINE – TEMPS PLEIN)**

2023-07-SEC-FR-HIS-GEO

Description de poste

Mission :

Un/une enseignant/e d'histoire et géographie est recruté/e pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 au cycle secondaire de l'École européenne Luxembourg I.

Profil :

- Le/la candidat(e) sera détenteur/trice d'un diplôme universitaire pour enseigner l'histoire et la géographie au cycle secondaire (jusqu'au BAC).
- Le/la candidat(e) maîtrisera le français comme langue maternelle (min. C2).
- Le/la candidat(e) aura une expérience professionnelle comme enseignant(e) d'au moins 2 ans au cycle secondaire.
- Une qualification pour enseigner également en anglais constitue un atout.
- Une expérience préalable en tant qu'enseignant(e) dans une école européenne et la connaissance d'au moins une des autres langues de travail de l'École européenne de Luxembourg (EN-DE) seront considérées comme un atout.
- Une expérience préalable de l'enseignement à des enfants à besoins spécifiques est considérée comme un atout.
- Le/la candidat(e) sera motivé(e) pour travailler en équipe avec les autres enseignants et les conseillers pédagogiques du cycle secondaire.

- Le/la candidat(e) sera disposé(e) à acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation efficace des logiciels spécifiques des écoles européennes.
- Le/la candidat(e) aura une connaissance du système des écoles européennes et sera motivé pour travailler dans un environnement multilingue et multiculturel.
- Le/la candidat(e) aura un sens aigu des responsabilités et une présentation personnelle irréprochable.
- Le/la candidat(e) doit être citoyen de l'Union européenne ou être en possession d'une autorisation de travail au Grand-Duché de Luxembourg au moment de la candidature.

Nous offrons :

- Un contrat à durée déterminée (1 an) renouvelable à partir du 1er septembre 2023 conformément au Règlement de service pour les enseignants recrutés localement dans les Ecoles européennes : (<https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/en> sous " Règlement de service pour les enseignants recrutés localement dans les Ecoles européennes - 2016-05-D-11-fr-12" (<https://www.eursc.eu/BasicTexts/2016-05-D-11-fr-12.pdf>),
 - 21 périodes d'enseignement par semaine,
 - Salaire mensuel brut : 8.219,19 EUR par mois (384,85 EUR/ mois pour une période d'enseignement par semaine dans les classes secondaire,
 - **Frais de déménagement (art. 37)** : “Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d’au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes hebdomadaires par semaine a droit, dans les conditions prévues aux articles 59 et 62 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes, au remboursement des frais occasionnés par son déménagement à proximité de l’école (...)”,
 - **Indemnité d’installation (art. 37bis)** : “Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d’au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes hebdomadaires par semaine qui apporte la preuve qu’il a été obligé de changer de lieu de résidence et qu’il s’est effectivement installé à proximité de son lieu de travail (...) a droit à une indemnité d’installation (...)”.
 - **Frais de scolarité des enfants - Minerval (art. 39)** : “Une réduction du minerval est accordée aux chargés de cours recrutés pour l’année scolaire pour leurs enfants inscrits dans les Écoles européennes, durant la période de leur emploi. La réduction s’élève à 7 % par heure hebdomadaire de cours dispensée dans les cycles maternel et primaire et à 5 % par période hebdomadaire de cours dispensée dans le cycle secondaire.”
- Les règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg sont disponibles sur le lien suivant :
- http://www.euroschool.lu/site/wp-content/uploads/2023/03/2023-2024_Regles-dadmission_EE-Lux.pdf

▪ **Frais de voyage (art.40.3 et 40.4) :**

«3. Conformément à l'article 60.2 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes, lors de leur recrutement les chargés de cours ont droit au remboursement des frais de voyage de leur lieu d'origine au lieu où se situe l'école pour eux-mêmes, leur conjoint et les personnes à charge qui font partie de leur ménage.

4. Un chargé de cours qui change d'établissement scolaire suivant la procédure de mobilité telle que décrite dans l'article 38 du présent Statut, en dehors de la ville où se situe son Ecole européenne actuelle, a droit au remboursement de ses frais de voyage conformément au paragraphe 3 du présent article. »

Modalités de recrutement :

- Les candidatures sont à adresser exclusivement via le portail de recrutement de l'École européenne Luxembourg I - Kirchberg (<https://www.euroschool.lu/vacancies>) pour le **dimanche, 20 août 2023** dernier délai à l'attention de

Monsieur Martin WEDEL

Directeur de l'École européenne Luxembourg I

et en indiquant la référence **2023-07-SEC-FR-HIS-GEO** dans la lettre de motivation.

- Il est indispensable de joindre à la candidature :
 - une **lettre de motivation (FR)**,
 - un **curriculum vitae détaillé** (si possible sous format « Europass ») **(FR)**,
 - une **copie du/des diplôme(s)** d'études,
 - un **extrait du casier judiciaire** (bulletin 3 et 5 pour le Luxembourg ou équivalent pour les autres pays) datant de moins de 3 mois,
 - le cas échéant, l'autorisation de travailler au Grand-Duché de Luxembourg en cours de validité pour les non-ressortissants de l'UE.
- **Tous les documents doivent être téléchargés en format .pdf !**
- **Il ne sera pas tenu compte des candidatures incomplètes**, envoyées hors délais, par courrier postal ou électronique.
- Aucune réponse ne sera donnée aux candidats avant la fin de la procédure.
- **Les personnes intéressées par ce poste qui n'auraient pas le profil demandé (critères minimum demandés) sont priées de s'abstenir.**
- Les candidats retenus seront invités à un **entretien durant la semaine du 28 août 2023.**

Des informations détaillées concernant notre École ainsi que sur les Écoles européennes en général peuvent être trouvées sur le site web de l'École européenne Luxembourg I www.euroschool.lu respectivement sur le site web des Écoles européennes www.eursc.eu.



ECOLE EUROPEENNE DE
LUXEMBOURG I – KIRCHBERG



Les demandes d'informations complémentaires seront traitées jusqu'au 17 août à midi et doivent être adressées à l'adresse électronique suivante : elise.meyniel@eursc.eu.

Veuillez noter que, compte tenu des vacances scolaires, il ne sera pas toujours possible de répondre le jour même.